

Saint-Nazaire le 31 octobre 2018

Bonjour,

Le Projet Neuf se constituait en association en 2017. Elle n'a donc pas produit de bilan comptable significatif pour cette première année d'exercice.

La deuxième assemblée générale du Projet Neuf se déroule le 9 novembre prochain. Cette date nous oblige à vous demander un délai pour vous communiquer les documents qui seront validés à cette occasion :

- bilan financier et compte de résultat de l'année en cours ;
- Compte rendu de la dernière AG ou rapport d'activités de l'année écoulée ;
- Liste des membres du Conseil d'Administration

Concernant ce dernier document, à titre indicatif, les membres du Conseil d'Administration Collégiale (CAC) sont actuellement : Luc Babin, Sarah Clénet, Clémence Cortella, Gaëlle Cressent, Stanislas Deveau, Régine Fertillet, Lionel Houée, Jérôme Joy, Bruno Lemaître, Caroline Lesueur, Elvira Martinez-Sanchez, Gaël Marec, Sylvie Noël, Florelle Pacot, Jean-François Rolez.

Nous vous adressons les autres documents exigés :

- Statuts actualisés de l'association
- Récépissé de la déclaration en préfecture
- Certificat d'inscription au répertoire SIRET
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Plan de trésorerie
- Formulaire financier

Cordialement,
Pour le Projet Neuf
CRAC de novembre
JF Rolez